

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision n° 2018-17 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature

Le directeur général par intérim de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6, R. 121-14 et 15 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu la décision du 31 août 2018 du ministre de l'économie et des finances portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de La Monnaie de Paris à M. Olivier Decez ;
Vu la décision du conseil d'administration du 7 avril 2017 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Hosseini, responsable grands comptes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général par intérim, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 40 000 euros.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la nomination du prochain président-directeur général par décret par le Président de la République. Elle peut être retirée à tout moment par le directeur général par intérim.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 septembre 2018.

*Le directeur général par intérim,
directeur général adjoint,*
OLIVIER DECEZ

*La directrice générale adjointe,
directrice des productions d'art,*
CATHERINE DISTLER

La responsable grands comptes,
VÉRONIQUE HOSSEINI
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »